

Commune de NESCHERS (63)



PLAN LOCAL D'URBANISME

5c MEMOIRE DES ANNEXES SANITAIRES



Plan local d'urbanisme :

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : 23/02/2015

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil Communautaire : 23/02/2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire : 23/02/2023

Révisions et modifications :

ichier: R:\DOSSIERS\43057\43057-ARRET2\ARR2-PLANS\43057-ARR2-PG.dwq

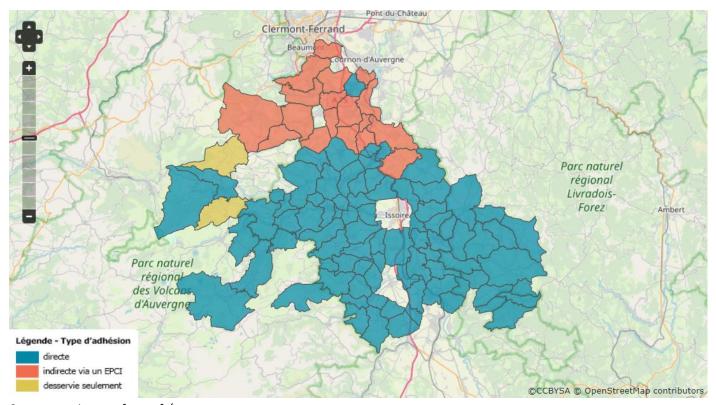


ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1- L'EXPLOITATION DU SERVICE

Le SME de la région d'Issoire et de communes de la banlieue Sud Clermontoise est compétent pour le traitement, l'adduction et la distribution en eau potable.

Le SME est divisé en trois secteurs. Les réseaux d'eau sont entretenus régulièrement par le SME. L'exploitant des réseaux est SUEZ. Le rendement moyen du réseau syndical (ensemble des 100 communes) est de 78 % pour 2018.



Source: services.eaufrance.fr/

Le syndicat dessert environ 86 748 habitants en 2018.

Annexes Sanitaires - PLU NESCHERS

2- LES ZONES DE CAPTAGE

Neschers est alimentée par la branche Centre du SME qui regroupe 27 communes. Cette branche est alimentée par les captages de DYANE et DURBIZE situés sur la commune de CHAMBON SUR LAC.

Ces 2 sites de production comprennent 17 ouvrages de captages qui représentaient un volume global de 2 196 205 m3 pour l'année 2017.

LIGNE CENTRE	Production mensuelle (m3)	Débits (I/s)	Observations
Captages de DYANE	77 571	29,5 l/s	La productivité est en baisse. Le volume produit reste satisfalsant. Arrêt du captage n° 3.
Captages de DURBIZE	138 490	51,2 l/s	La productivité de la ressource est satisfaisante.
Captages de BEAUNE	7 591	2,9 l/s	La productivité est en baisse. Le volume produit reste satisfalsant.

La commune de Neschers ne compte aucun captage d'eau potable sur son territoire. Elle dispose d'un réservoir de 150 m³ situé à une altitude de 445m.

3- LA QUALITE DE L'EAU

En 2021, d'après l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, la qualité de l'eau est conforme d'un point de vue chimique et bactériologique :

- Conformité microbiologique de l'eau au robinet : 99,7%
- Conformité physico-chimique de l'eau au robinet : 99,7%

D'après l'Agence Régionale de Santé, en 2021, l'eau est de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.



Liberté Égalité Fraternité



Délégation départementale du Puy de Dôme

CS 93 383 69418 LYON cedex 03

tel: 04 72 34 74 00

🟠 A savoir

Le contrôle sanitaire est organisé par la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé.

Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de tests et d'analyses.

Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de protéger la ressource en eau des risques de pollution.

Conseils

Purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson, après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au fais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

Signalez à votre distributeur d'eau. les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Quelle est la qualité de l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : SME D'ISSOIRE CENTRE

appartient à : SME DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ) est exploité par : SME DE LA REGION D'ISSOIRE (SUEZ)

2021

Eau de bonne qualité bactériologique et conforme aux limites réglementaires pour les paramètres chimiques mesurés.

BACTERIOLOGIE	Interprétation	Taux de conformité		Nombre de contrôles		Nombre de non conformités	
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes Limite de qualité : 0 germe / 100 ml	Bonne qualité	100%		25		0	
Principaux paramètres physico-chimiques	Interprétation	Unité	Nb de contrôles	Mini	Moyenne	Maxi	
NITRATES		_					
Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. L'imite de qualité : 50 mg/l	Bonne qualité	mg/L	11	0.60	1.15	2.00	
ARSENIC							
Elément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre Limite de qualité : 10 microgrammes/l	Bonne qualité	µg/L	5	0.00	0.00	0.00	
PESTICIDES							
Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou désherber. Limite de qualité : 0,1 microgramme/l pour chaque substance et 0,5 microgramme/l toute substance confondue.	Bonne qualité	µg/L	5	0.000	0.000	0.000	
DURETE							
DURETE							
Teneur en calcium et en magnésium La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité	Eau très peu calcaire susceptible de dissoudre les métaux	4	11	1.19	1.39	1.77	

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés en 2021. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

des canalisations

063001980

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

1- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif est géré par le SIVU Chadeleuf, Coudes, Montpeyroux, Neschers, Parent dont le siège est à la mairie de Coudes.

Le Syndicat a achevé il y a peu la construction d'une nouvelle station d'épuration. Cette nouvelle unité de traitement remplace l'ancienne unité de traitement.

La station d'épuration est en service depuis septembre 2019, elle est de type boues. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans l'Allier.

Dimensionnée pour 5 100 EH, elle est également de type boues activées à faible charge. La filière boues est composée d'une centrifugeuse avec un stockage des boues centrifugées avant valorisation agricole. Les nouveaux ouvrages sont installés à proximité de l'ancienne station mais sur la commune de Montpeyroux. Les eaux traitées sont rejetées en réutilisant le point de rejet de la station actuelle.

2- SITUATION FUTURE

Le zonage d'assainissement actuel de la commune intègre l'ensemble des zones prévues au PLU.

La station d'épuration accueillait une charge entrante de 2 549 EH en 2017. Le projet de PLU prévoit la réalisation d'environ 60 logements, pour une taille moyenne des ménages de 2,3. Cela représente donc une augmentation de l'ordre de 130 EH. Le projet est donc compatible avec la capacité de la future station d'épuration.

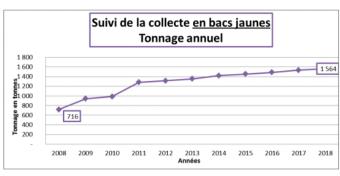
ORDURES MENAGERES

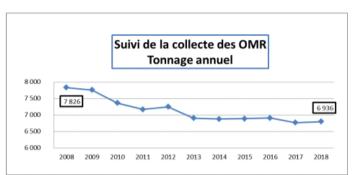
- Réglementation générale

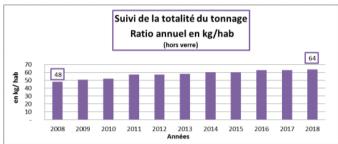
Dans le cadre de Neschers, la compétence de gestion des déchets des ménages a été transférée au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères des Couzes (S.I.C.T.O.M. des Couzes).

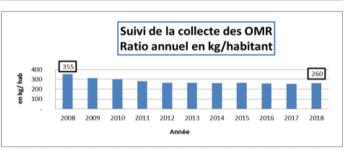
Cette compétence s'inscrit dans le cadre réglementaire régional et départemental. L'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers ou assimilés doivent être compatibles avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets approuvé le 19/12/2019. La gestion des déchets dangereux est soumise à compatibilité avec le plan régional d'élimination des déchets dangereux (P.R.E.D.D.) datant de 2009.

- Données disponibles









Tonnages en points d'apport volontaire (2018)							
		Journaux-Cartons		Corps creux		Verre	
Commune	Population	Poids en	Ratio à	Poids en	Ratio à	Poids en	Ratio à
		tonne	l'habitant	tonne	l'habitant	tonne	l'habitant
Neschers	832	1 T 150	1,38	0 T 265	0,32	24 T 260	29,16
Tonnage total et							
ratio moyen en	26 634	98	3,67	29	1,09	1 140	42,70
kg/hab							

Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (SICTOM des Couzes)

L'enlèvement des ordures ménagères et assimilées est organisé en régie par le S.I.C.T.O.M. des Couzes. Cette collecte est basée sur le mode porte à porte par des bacs de volumes adaptés aux foyers des logements.

Annexes Sanitaires - PLU NESCHERS

Le tonnage collecté par habitant à l'échelle du SICTOM correspond à 260 tonnes environs par an (2018), ce qui est inférieur à la moyenne nationale (268kg/an/habitant).

Les ordures ménagères sont apportées vers le centre de transfert de déchets ménagers et assimilés sur la commune de Saint-Diéry. Les ordures ménagères résiduelles sont transférées vers le pôle de traitement multi-filières de VERNEA et les déchets recyclables vers le centre de tri du Brezet à Clermont-Ferrand (63) pour y être traités.

Collecte sélective en bacs jaunes

Ce flux permet de collecter les matériaux suivants (S.I.C.T.O.M. des Couzes) :

- Les journaux, magazines, revues, publicités etc.,
- Les papiers,
- Les cartons d'emballages,
- Les bouteilles et flacons en plastique,
- Les briques alimentaires,
- Les emballages métalliques en acier et en aluminium.

Cette collecte est assurée en mélange par le S.I.C.T.O.M. des Couzes, soit en bas jaunes individuels, soit en bac de regroupement. La collecte en bacs jaunes représente en 2018 un tonnage total de 1564 tonnes, soit 64 tonnes par habitants. Cependant on ne peut détailler le degré de respect des consignes de tri pour Neschers, mais il existe à l'échelle du syndicat des incivilités de tri (26% de refus de tri en 2018).

Les verres

Le S.I.C.T.O.M. collecte en régie le verre en point propre. A l'échelle de la commune de Neschers (en 2018), 24,260 tonnes de verre ont été collectées en point propre, soit une moyenne de 29,16 tonnes par habitant.



Point d'apport volontaire de verre (SITCOM des Couzes)

Encombrants

Annexes Sanitaires – PLU NESCHERS

Les déchèteries de tout le syndicat sont accessibles aux habitants de Neschers. Le SITCOM des Couzes compte deux déchetteries, situées respectivement à Besse et à Montaigut-le-Blanc. En 2018, le tonnage total collecté en déchèteries est de 5 119 tonnes. Le ratio à l'habitant est passé de 181 à 192 kg/an/hab, soit une augmentation de 6 %.

Discussion conclusion

La production de déchets ménagers est inférieure à la moyenne nationale, de plus on observe que le P.A.P. engendre moins d'emprise sur le territoire que les points d'apport volontaire. Il faut prendre en compte du fait des tournées le rôle du passage des camions sur des chemins plus ou moins fragiles, sachant qu'un camion use plus et plus vite les routes que des véhicules légers. L'une des solutions également face à la mobilité moindre sur certaines voies des camions bennes, peuvent être des points de regroupement.

Le volume de verre collecté est supérieur à la moyenne nationale (42,70 kg pour 30 kg en moyenne en France), concernant les emballages en mélange et papiers, il s'agit de 46 kg produit par habitant et par an en France, alors que le syndicat a une moyenne à 64 kg par an et par habitant. De fait on observe une certaine efficience dans la collecte à l'échelle du territoire.

Il faut prendre en compte à moyen terme les modifications réglementaires qui se profilent : la loi sur la transition énergétique tend à une systématisation du tri à la source des biodéchets* en orientant ces déchets vers des filières de valorisation matière de qualité » loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Si se profile la solution du compostage collectif ou individuel il faut envisager une emprise sur le territoire et des espaces pour installer ces composteurs.

De même la solution peut être la collecte avec des P.A.P qui selon les volumes collecté pourrait permettre de diminuer le nombre de collectes d'O.M.R. cependant si les volumes ne sont pas suffisants il faudra mettre en place peut être une collecte bi flux (avec des camions ayant des séparations). Les deux limites de ce mode de collecte en porte à porte sont : tout d'abord le coût de la mise en place des bacs de collecte individuels, et aussi le coût pour s'équiper de camions bi flux si cela n'est pas encore le cas. Enfin reste la possibilité de collecter par Point d'Apport Volontaire (P.A.V.), mais le risque de fermentation et de nuisance peut être important. Il semble intéressant pour la commune de pouvoir anticiper les choix du S.I.C.T.O.M. pour prévoir les espaces nécessaires à la collecte ou aux composteurs, voir encourager les politiques syndicales de compostage.

Annexes Sanitaires - PLU NESCHERS

ENERGIES ET COMMUNICATIONS NUMERIQUES

La gestion des énergies revient au SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme). il représente les collectivités du Puy-de-Dôme et intervient dans tout le département. Il est compétent en matière de construction de réseaux, de distribution électrique, d'éclairage public et de contrôle de concession.

Neschers bénéficie d'un débit élevé entre 30 à 100 Mbit/s sur tout son territoire urbanisé, mis à part quelques bâtiments plus isolés du centre-bourg. Uniquement une desserte par ADSL sur cuivre existe sur la commune ; une couverture de la commune par la fibre est bien prévue.

La fibre optique n'est pour l'instant pas encore programmée à Neschers.

Un émetteur 5G se situe sur le territoire voisin de Champeix. Ces installations liées à la téléphonie mobile représentent des points de vigilance concernant les champs électromagnétiques et de radiofréquence.

La commune de Neschers est concernée par la passage d'une ligne électrique aérienne de moyenne tension, qui vaut servitude d'utilité publique (I4). Des distances d'éloignement doivent être respectées pour les habitations (se référer à la pièce 5a-Liste des SUP du PLU).